

# Fiche de données de sécurité

## selon 91/155/CEE



**Nom du produit :** Bilacryl PU D12  
**Révision :** 15.03.2006      **Version :** 4.0.0  
**Date d'impression :** 15.03.2006

---

### 01. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

#### Nom du produit

Bilacryl PU D12

#### Fabricant/fournisseur

MONOPOL AG

#### Rue/Boîte Postale

Oberrohrdorferstrasse 51

#### Sigle du pays/Code postal/Localité

CH-5442 Fislisbach

#### Téléphone / Fax

+41 56 484 77 77 / +41 56 484 77 99

#### Renseignements en cas d'urgence

+41 44 251 51 51

---

### 02. Composition/informations sur les composants

#### Caractérisation chimique

agent de peinture contenant de solvants

#### Composants contribuant aux dangers

XYLENE ; EG no : 215-535-7 ; CAS no : 1330-20-7

Quote-part : 15 - 20 %

Classification : R 10 Xn ; R 20/21 Xi ; R 38

ETHYLBENZENE ; EG no : 202-849-4 ; CAS no : 100-41-4

Quote-part : 5 - 10 %

Classification : F ; R 11 Xn ; R 20

ACETATE DE 2-METHOXY-1-METHYLETHYLE ; EG no : 203-603-9 ; CAS no : 108-65-6

Quote-part : 5 - 10 %

Classification : R 10 Xi ; R 36

ACETATE DE N-BUTYLE ; EG no : 204-658-1 ; CAS no : 123-86-4

Quote-part : 1 - 5 %

Classification : R 10 R 67 R 66

NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDRODÉSULFURÉ ; EG no : 265-185-4 ; CAS no : 64742-82-1

Quote-part : 1 - 5 %

Classification : Xn ; R 65

MESITYLENE ; EG no : 203-604-4 ; CAS no : 108-67-8

Quote-part : < 0.5 %

Classification : R 10 N ; R 51/53 Xi ; R 37

---

### 03. Identification des dangers

#### Principaux dangers

Inflammable · Nocif par inhalation et par contact avec la peau

Classification : R 10 · Xn ; R 20/21

---

### 04. Premiers secours

# Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE



**Nom du produit :** Bilacryl PU D12  
**Révision :** 15.03.2006      **Version :** 4.0.0  
**Date d'impression :** 15.03.2006

---

## Cas général

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

## En cas d'inhalation

Conduire la personne à l'air frais, veiller à ce qu'elle n'ait pas froid. Garder au repos. Respiration irrégulière/arrêt de la respir.: respiration artificielle. Évanouissement: position latérale/appeler un médecin.

## Au contact de la peau

Enlever sans délai les vêtements souillés. Laver avec de l'eau/du savon et rincer. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants !

## Au contact des yeux

Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. Rincer avec beaucoup d'eau (15 min.). Appeler un médecin.

## En cas d'ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos. Ne pas vomir.

---

## 05. Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, vapeur d'eau

### Moyens d'extinction contre-indiqués

Jet d'eau

### Dangers particuliers à ses produits de combustion ou aux gaz en résultant

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

### Mesures particulières de protection

Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

### Indications complémentaires

Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients. Ne pas laisser l'eau à tremper l'acier pénétrer dans les égouts.

---

## 06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Assurer une ventilation suffisante. Ne pas inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

### Précautions pour protection de l'environnement

Ne pas jeter à l'égout. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

### Méthodes de nettoyage/récupération

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex: sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer les fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

---

## 07. Manipulation et stockage

### Précautions à prendre pour la manipulation

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Il est conseillé aux ouvriers de porter des chaussures et des vêtements antistatiques et de réaliser les sols en matériau conducteur. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Observer les réglementations de la protection du travail. Équipement de protection personnel voir chapitre 8. masque respiratoire à l'utilisation par injection

### Préventions des incendies / explosions

# Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE



**Nom du produit :** Bilacryl PU D12  
**Révision :** 15.03.2006      **Version :** 4.0.0  
**Date d'impression :** 15.03.2006

---

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

## Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Garder les emballages solidement fermés. Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. L'équipement électrique devrait être protégé de façon appropriée. Les sols devraient être en matériau non conducteur.

## Indications concernant le stockage commun

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

## Autres indications sur les conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver les récipients au sec/ au frais. Conserver les récipients dans des endroits bien aérés. Observer les prescriptions d'entreposages officielles.

**Classe d'entrepôt VCI :** 3A

---

## 08. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

### Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail

XYLENE ; CAS no : 1330-20-7

Spécification : TRGS 900 - Valeurs limites dans l'air à la place de travail ( D )  
Valeur : 100 ppm / 440 mg/m<sup>3</sup>  
Catégorie : 4  
Remarques : H  
Date de version : 01.05.2004

Spécification : TRGS 903 - Valeurs biologiques de tolérance à la place de travail ( D )  
Paramètre : Xylole / Pur sang / Fin d'exposition ou d'équipe  
Valeur : 1.5 mg/l  
Date de version : 31.03.2004

Spécification : TRGS 903 - Valeurs biologiques de tolérance à la place de travail ( D )  
Paramètre : Acide hippurique méthylique toluo-uréique / Urée / Fin d'exposition ou d'équipe  
Valeur : 2 g/l  
Date de version : 31.03.2004

Spécification : Limite d'exposition à courte durée ( EC )  
Valeur : 100 ppm / 442 mg/m<sup>3</sup>  
Remarques : H  
Date de version : 08.06.2000

Spécification : Valeur limite du seuil ( EC )  
Valeur : 50 ppm / 221 mg/m<sup>3</sup>  
Remarques : H  
Date de version : 08.06.2000

ETHYLBENZENE ; CAS no : 100-41-4

Spécification : TRGS 900 - Valeurs limites dans l'air à la place de travail ( D )  
Valeur : 100 ppm / 440 mg/m<sup>3</sup>  
Catégorie : = 1 =  
Remarques : H  
Date de version : 01.05.2004

# Fiche de données de sécurité

## selon 91/155/CEE



**Nom du produit :** Bilacryl PU D12  
**Révision :** 15.03.2006      **Version :** 4.0.0  
**Date d'impression :** 15.03.2006

---

Spécification : TRGS 903 - Valeurs biologiques de tolérance à la place de travail ( D )  
Paramètre : Benzol éthylique / Pur sang / Fin d'exposition ou d'équipe  
Valeur : 1 mg/l  
Date de version : 31.03.2004

Spécification : TRGS 903 - Valeurs biologiques de tolérance à la place de travail ( D )  
Paramètre : Acide mandélique + acide phénylglyoxylique / Urée / Fin d'exposition ou d'équipe  
Valeur : 800 mg/g Kr  
Date de version : 31.03.2004

Spécification : Limite d'exposition à courte durée ( EC )  
Valeur : 200 ppm / 884 mg/m<sup>3</sup>  
Remarques : H  
Date de version : 08.06.2000

Spécification : Valeur limite du seuil ( EC )  
Valeur : 100 ppm / 442 mg/m<sup>3</sup>  
Remarques : H  
Date de version : 08.06.2000

#### ACETATE DE 2-METHOXY-1-METHYLETHYLE ; CAS no : 108-65-6

Spécification : TRGS 900 - Valeurs limites dans l'air à la place de travail ( D )  
Valeur : 50 ppm / 270 mg/m<sup>3</sup>  
Catégorie : = 1 =  
Remarques : Y  
Date de version : 01.05.2004

Spécification : Limite d'exposition à courte durée ( EC )  
Valeur : 100 ppm / 550 mg/m<sup>3</sup>  
Remarques : H  
Date de version : 08.06.2000

Spécification : Valeur limite du seuil ( EC )  
Valeur : 50 ppm / 275 mg/m<sup>3</sup>  
Remarques : H  
Date de version : 08.06.2000

#### ACETATE DE N-BUTYLE ; CAS no : 123-86-4

Spécification : TRGS 900 - Valeurs limites dans l'air à la place de travail ( D )  
Valeur : 100 ppm / 480 mg/m<sup>3</sup>  
Catégorie : = 1 =  
Remarques : Y  
Date de version : 01.05.2004

#### MESITYLENE ; CAS no : 108-67-8

Spécification : TRGS 900 - Valeurs limites dans l'air à la place de travail ( D )  
Valeur : 20 ppm / 100 mg/m<sup>3</sup>  
Catégorie : 2  
Remarques : Y  
Date de version : 01.05.2004

### Equipement de protection individuelle

#### Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

#### Protection des mains

Porter des gants résistant aux solvants. Contact prolongé ou répété: utiliser en outre une crème protectrice pour la peau qui

# Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE



**Nom du produit :** Bilacryl PU D12  
**Révision :** 15.03.2006      **Version :** 4.0.0  
**Date d'impression :** 15.03.2006

entre en contact avec le produit.

## Protection des yeux

Utiliser des lunettes de protection.

## Protection de la peau

Porter des revêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le prod., toutes les parties du corps souillées devront être lavées. Après le contact nettoyer à fond la peau avec de l'eau et du savon ou avec un détergent spécial pour la peau. Ne pas utiliser des solvants organiques.

## 09. Propriétés physiques et chimiques

### Aspect

**Etat physique :** liquide  
**Couleur :** couleur  
**Odeur :** solvant

### Renseignements importants pour la sécurité

<b>Point d'ébullit. :</b>	( 1013 hPa )	non utilisable	°C
<b>Point d'éclair :</b>		25	°C
<b>Pression de vapeur :</b>	( 50 °C )	non utilisable	hPa
<b>Masse volumique :</b>	( 20 °C )	1.2	g/cm <sup>3</sup>
<b>Séparation de solvants :</b>	( 20 °C )	<	3 %
<b>Viscosité :</b>	( 20 °C )	>	80 s      DIN gobelet 4 mm

## 10. Stabilité et réactivité

### Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### Matières à éviter

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

### Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

## 11. Informations toxicologiques

### Expériences avec l'être humain

L'inhalation de solvants au-dessus de la valeur limite MAK peut avoir conséquence d'irritation des muqueuses et de l'appareil respiratoire, une lésion du foie, des reins et du système nerveux central. Les symptômes sont: maux de tête, vertige, fatigue, faiblesse musculaire, effet narcotique et dans les cas graves perte de la connaissance. Le contact répété ou prolongé avec le produit a pour conséquence le dégraissage de la peau et peut provoquer une lésion non allergique de la peau (dermite de contact) et/ou la résorption d'éléments nocifs. Eclaboussures de solvants pouvant irriter les yeux et y causer des blessures réversibles.

### Autres renseignements pour la toxicologique

Le produit n'est pas contrôlé en tel, mais classifié selon la méthode de la directive de l' UE 1999/45/EC et de le décret de toxicité (Suisse). Détails voir chapitre 2 et 15.

## 12. Informations écologiques

### Autres renseignements pour la écologique

#### Indications générales

Aucun donné sur le produit il-même n'est disponible. Ne pas jeter égouts ou dans les parages.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

# Fiche de données de sécurité

## selon 91/155/CEE



Nom du produit : Bilacryl PU D12  
Révision : 15.03.2006      Version : 4.0.0  
Date d'impression : 15.03.2006

Les emballages contaminés doivent être vidés de leurs résidus. Après un nettoyage approprié, ils peuvent être envoyés au recyclage. Les emballages non nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

### 14. Informations relatives au transport

#### Transport par terre ADR/RID

##### Classification

Classe : 3      Kemler : 30  
Code matière : 1263      Classification-Code : F1

ADR : - (est supprimé <= 450 l)

##### Désignation du produit

PEINTURES

##### Emballage

Groupe d'emballage : III  
Fiche signalétique des danger : 3

#### Transport maritime IMDG/GGVSee

##### Classification

IMDG-Code : 3      No EMS : F-E / S-E  
No ONU : 1263      Marine Poll. : -

IMDG 2.3.2.5 (<= 30 l)

##### Désignation du produit

PAINT

##### Emballage

Groupe d'emballage : III  
Fiche signalétique des danger : 3

#### Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR

##### Classification

Classe : 3  
No ONU : 1263

##### Désignation du produit

PAINT

##### Emballage

Groupe d'emballage : III  
Fiche signalétique des danger : 3

### 15. Informations réglementaires

#### Etiquetage (CE)

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit



Xn ; Nocif

#### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage

XYLENE ; CAS no : 1330-20-7

#### Phrases R

10      Inflammable

# Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE



**Nom du produit :** Bilacryl PU D12  
**Révision :** 15.03.2006      **Version :** 4.0.0  
**Date d'impression :** 15.03.2006

---

20/21                      Nocif par inhalation et par contact avec la peau

**Phrases S**

35                              Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage

51                              Utiliser seulement dans des zones bien ventilées

36/37                      Porter un vêtement de protection et des gants appropriés

24                              Éviter le contact avec la peau

17                              Tenir à l'écart des matières combustibles

## Réglementations nationales

### Décret sur les liquides combustibles

Classe VbF : --

### Instruction technique pour l'antipollution

Somme des substances organiques de la classe I : < 5 %

### Classe de pollution des eaux

Classe : 2 selon VwVwS

### Schweizer Giftgesetz

Classe : 4

Numéro BAGT : 619004

---

## 16. Autres informations

### Autres renseignements

Les informations de cette fiche technique de sécurité satisfont à la législation nationale ainsi qu'à la législation européenne. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

### Modifications décisives pour la sécurité

02. Composants contribuant aux dangers · 14. Classification (ADR) · 14. Transport maritime IMDG/GGVSee

### Phrases R des substances contenues

10                              Inflammable

11                              Facilement inflammable

20                              Nocif par inhalation

20/21                      Nocif par inhalation et par contact avec la peau

36                              Irritant pour les yeux

37                              Irritant pour les voies respiratoires

38                              Irritant pour la peau

51/53                      Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

65                              Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

66                              L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

67                              L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

---

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

---